

JUILLET



Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement
Direction régionale de Lévis
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355 Télécopieur : (450) 654-6131

Remettre à
Gilles Denis
merci

le 16 octobre 2000

PAR TÉLÉCOPIEUR

Monsieur Gilles Denis
Service sanitaire R.S. Inc.
61, rue Montcalm
C.P. 1409
Berthierville (Québec)
J0K 1A0

OBJET : demande d'accès aux rapports d'inspection effectués le 31 juillet et le 29 août 2000 à votre site

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information concernant l'objet cité en rubrique.

Vous trouverez ci-joint les rapports d'inspection demandés ci-haut en rubrique. Pour ce qui est de l'inspection du mois de septembre dernier, celui-ci n'est pas encore rédigé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Andrée Thériault

Marie-Andrée Thériault, B.A.
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents
Conseillère en information

Pièces jointes

Québec

Ministère
de l'Environnement
Direction régionale de Lanaudière



N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003047	
7530-14-01-10002-00	140003048	2000/10/05
7340-14-01-00100-00	140003046	

DATE D'INSPECTION : 2000/07/31			Arrivée : 10h40		13h29	
INSPECTEUR : Claude Tétrault			Départ : 12h19		16h10	
ACCOMPAGNÉ DE : Marie-Michèle Pagé, MENV Élise Melançon, MENV						
LIEU INSPECTÉ Lieu d'enfouissement sanitaire ; Centre de compostage ; Lieu de traitement de boues de fosses septiques.			ADRESSE POSTALE (si différente) Service Sanitaire R.S. inc. Pépinière Tholano. Service Sanitaire R.S. inc. 61, rue Montcalm, C.P. 1409 Berthierville, (Québec) JOK 1A0			
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>		Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE				
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :						
NOM M. Gilles Denis M. Claude Dutremble	FONCTION Directeur technique Contramaître	TÉLÉPHONE (450) 836-2546 (450) 836-2546				
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :						
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre : CROQUIS <input type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>						
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input checked="" type="checkbox"/>						
1.						
BUT(S) : Inspection systématique de contrôle.						

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003047	
7530-14-01-10002-00	140003048	2000/10/05
7340-14-01-00100-00	140003046	

D) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Les phases d'enfouissement I, II-A et II-B sont complétées.

1.1) Aire d'enfouissement Phase II-C:

La phase II-C d'exploitation est complétée à 98%. L'espace disponible résiduel est réservé exclusivement aux résidus de bois (non valorisables) de l'entreprise Forex.

Les opérations de recouvrement final sont en cours sur les secteurs complétés de cette phase. Les failles retrouvées sur une partie des talus de cette phase ont été réparées (voir photo en annexe).

1.2) Phase III :

Les opérations d'enfouissement des déchets s'effectuaient à l'extrémité *sud* de cette phase d'enfouissement. À partir de l'extrémité *sud* de cette phase les déchets sont enfouis sur une longueur de 240 mètres. Préalablement à l'enfouissement, une couche de résidus de désencrage (matériel étanche) a été mise en place.

La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides.

Les puits de captage des biogaz sont aménagés graduellement au fur à mesure que les couches de déchets augmentent en élévation.

1.3) Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -20 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 49% et de 1,6% en oxygène.

Selon le registre des opérations de la torchère, celle-ci a été à l'arrêt le 17 juin 2000 de 08h00 à 11h45 ; le 25 juin 2000 de 05h40 à 06h37 ; le 17 juillet 2000 de 21h15 à 22h20 ; le 18 juillet 2000 de 00h15 à 00h30 ; de 03h20 à 03h40 et de 04h00 à 04h10 ; le 22 juillet 2000 de 21h20 à 21h35. Monsieur Simon Mercier, (responsable du poste de traitement des biogaz) m'a indiqué que les causes de l'arrêt de la torchère sont dues à des fluctuations du réseau hydroélectrique ce qui entraîne le déclenchement de l'interrupteur principal du panneau électrique du poste de traitement des biogaz.

1.4) Note complémentaire :

Lors de cette inspection, M. Gilles Denis m'a indiqué que la campagne d'échantillonnage des eaux souterraines afférente au lieu d'enfouissement et au centre de compostage fut effectuée le 20 juin 2000.

RAPPORT D'INSPECTION

<u>N/RÉFÉRENCE</u>	<u>SAGIR N/INTERVENTION</u>	<u>DATE DE RÉDACTION</u>
7522-14-01-00500-00	140003047	
7530-14-01-10002-00	140003048	2000/10/05
7340-14-01-00100-00	140003046	

RÉSULTATS DE L'INSPECTION (suite)

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

2.1) Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 9 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plate-forme réservée au compost de qualité A (résidus verts), celle-ci contenait un total de 15 andains.

M. Simon Mercier, responsable du centre de compostage m'a indiqué que des opérations de tamisage furent effectuées sur du compost mûre les 17, 18 et 19 juillet 2000. Le compost tamisé est entreposé sur la plateforme de compostage (étanche).

2.2) Bilan cumulatif des intrants et structurants Janvier 2000 à juillet 2000 (inclus)

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
5257,18	5703,76	352,71	634,08	6196,88	17980,42

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

2.3) Contrôle du procédé de compostage :

Au mois de juin 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 25 reprises et les températures relevées variaient entre 42 à 69 degrés Celsius. Au mois de juillet 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 40 reprises et les températures relevées variaient entre 42 à 68 degrés Celsius.

2.4) Note complémentaire :

Lors de cette inspection M. Gilles Denis m'a indiqué son intention d'agrandir le bâtiment réservé aux opérations de désensachage des résidus verts (gazon), compte tenu qu'une partie du muret fut défoncé lors des opérations de chargement des sacs de gazon vers le convoyeur. M. Denis m'informe qu'un léger agrandissement va permettre de faciliter les opérations de désensachage compte tenu de l'augmentation des intrants car actuellement le centre de compostage dessert l'ensemble de la MRC de Joliette. J'informe M. Denis qu'avant d'effectuer ces travaux il devra en aviser notre chargé de projet au dossier afin qu'il puisse établir si une demande de modification de l'autorisation est nécessaire.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003047	
7530-14-01-10002-00	140003048	2000/10/05
7340-14-01-00100-00	140003046	

DESCRIPTION DE LA SITUATION (suite)

Lors de cette inspection, les bassins d'accumulation des eaux de ruissellement de l'aire de compostage étaient relativement pleins (revanche d'environ 1 mètre). M. Denis m'a informé que des opérations d'épandage agricole seraient effectuées sous peu, en conformité avec l'autorisation émise.

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

3.1) Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagunes qui était en opération depuis le 97/09/12 fut mise à l'arrêt le 98/01/02 et a reçu un volume cumulatif de 2646 m³ de boues de fosses septiques (BFS) comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 et a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est non utilisée.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes fut remise en opération le 99/05/28 et a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune est non utilisée.

-Série de lagunes #6 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/09/26 fut remise en opération le 3 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulatif de 2382,56 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement à l'arrêt.

-Série de lagunes #7 : Cette série de lagunes qui était à l'arrêt depuis le 97/10/04 fut remise en opération le 7 octobre 1998 (soit après une année d'inutilisation) et a reçu un volume cumulatif de 2503,94 m³ de BFS comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes fut mise à l'arrêt le 5 mai 1999 et est inutilisée depuis.

-Série de lagunes #8 : Désaffectée (remblayée après vidange).

M. Gilles Denis m'a indiqué que les séries de lagunes seront désaffectées graduellement à la suite des périodes de repos requises.

3.2) Système de traitement par procédé DABmc :

Au 11 juillet 2000, le lieu de traitement a traité un volume cumulatif de 8202,0 m³ de boues de fosses septiques. Selon le registre de réception des boues de fosses septiques, le volume maximal autorisé quotidiennement, fixé à 250 m³ n'a pas été dépassé (voir registre des boues de fosses septiques annexé à ce rapport). Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que la campagne d'échantillonnage afférente au suivi environnemental du DAB fut effectuée le 11 juillet 2000, soit après avoir reçu un volume cumulatif de 8202 m³. La campagne d'échantillonnage portait sur les boues brutes, les boues déshydratées et le filtrat. En ce qui concerne la lagune d'infiltration, M. Denis m'a informé que le fond de celle-ci fut scarifié sur 0,3 mètre de profondeur et 0,3 mètre de nouveau sable fut rajouté au fond de la lagune.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003047	
7530-14-01-10002-00	140003048	2000/10/05
7340-14-01-00100-00	140003046	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

3.2) Système de traitement par procédé DABmc (suite) :

Du premier au 30 juillet 2000, 304 m³ de boues déshydratées furent éliminées au lieu d'enfouissement sanitaire.

4) Renseignements complémentaires :

Lors de cette inspection je me suis rendu aux secteurs où des prélèvements d'échantillons d'eaux de surface avaient été prélevés le 30 mai 2000. Le secteur où des échantillons avaient été prélevés à 1,2 kilomètres au *sud-ouest* du rang Sainte-Philomène, était à sec et aucun échantillon ne fut prélevé.

En ce qui concerne le secteur situé à l'extrémité *nord-ouest* de la phase I d'exploitation (où des échantillons avaient été prélevés) celui-ci était à sec et aucun échantillon ne fut prélevé.

Lors de cette inspection les vents étaient de direction *nord-est* et aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage ne fut perçue à l'extérieur des aires d'opération.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE
7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

SAGIR N/INTERVENTION
140003047
140003048
140003046

DATE DE RÉDACTION
2000/10/05

Le 20 juin 2000, l'exploitant a procédé à la campagne d'échantillonnage des eaux souterraines afférente aux activités du centre de compostage et du lieu d'enfouissement sanitaire.

Le 11 juillet 2000, l'exploitant a procédé à la campagne d'échantillonnage afférente aux activités du lieu de traitement de boues de fosses septiques.

L'exploitant prévoit agrandir le bâtiment réservé à la réception des résidus verts.

L'exploitant prévoit épandre les eaux de ruissellement de la plateforme de compostage emmagasinées dans les bassins d'accumulation.

S'assurer à ce que l'exploitant nous présente les résultats d'analyses des campagnes d'échantillonnages effectuées le 20 juin et le 11 juillet 2000.

Aviser notre chargé de projet concernant l'agrandissement prévu du bâtiment, à savoir si une modification à l'amorisation est nécessaire.

En ce qui concerne l'épandage des eaux de ruissellement de la plateforme s'assurer à ce que les dispositions du certificat d'autorisation soient respectées.

IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Claude Tétrault*

Claude Tétrault 2000/10/05

AOÛT



N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003473	
7530-14-01-10002-00	140003475	2000/10/11
7340-14-01-00100-00	140003474	

DATE D'INSPECTION : 2000/08/29			Arrivée : 15h55
INSPECTEUR : Claude Tétrault			Départ : 16h00
ACCOMPAGNÉ DE : M. Jacques Levasseur, MENV			
LIEU INSPECTÉ Lieu d'enfouissement sanitaire ; Centre de compostage ; Lieu de traitement de boues de fosses septiques.		ADRESSE POSTALE (si différente) Service Sanitaire R.S. inc. Pépinière Tholano. Service Sanitaire R.S. inc. 61, rue Montcalm, C.P. 1409 Berthierville, (Québec) J0K 1A0	
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>		Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :			
NOM M. Gilles Denis M. Claude Dufrenoy	FONCTION Directeur technique Contremaître	TÉLÉPHONE (450) 836-2546 (450) 836-2546	
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :			
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre : CROQUIS <input type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>			
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>			
L			
BUT(S) : Inspection systématique de contrôle.			

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003473	2000/10/11
7530-14-01-10002-00	140003475	
7340-14-01-00100-00	140003474	

Lors de cette inspection, la vitesse des vents était nulle et aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage ne fut perçue à l'extérieur des aires d'exploitation.

D) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Les phases d'enfouissement I, II-A et II-B sont complétées.

1.1) Aire d'enfouissement Phase II-C:

La phase II-C d'exploitation est complétée à 98,5%. L'espace disponible résiduel est réservé exclusivement aux résidus de bois (non valorisables) de l'entreprise Forex.

Les opérations de recouvrement final sont toujours en cours sur les secteurs complétés de cette phase.

1.2) Phase III :

Les opérations d'enfouissement des déchets s'effectuaient sur le secteur *sud* de cette phase d'enfouissement. Des tiges indicatrices des élévations sont en place afin d'indiquer aux opérateurs de compacteurs les élévations de déchets à respecter.

La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides.

Les puits de captage des biogaz sont aménagés graduellement au fur à mesure que les couches de déchets augmentent en élévation.

1.3) Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -19 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 49% et de 1,7% en oxygène.

Selon le registre des opérations de la torchère, celle-ci a été à l'arrêt le 2 août 2000 de 15h15 à 18h00 ; le 6 août 2000 de 07h55 à 08h45 ; le 7 août 2000 de 20h30 à 20h38 ; le 9 août 2000 de 13h13 à 13h20 et de 16h10 à 16h30 ; le 11 août 2000 de 06h55 à 07h10 ; le 17 août 2000 de 00h30 à 00h48 ; le 18 août 2000 de 21h30 à 22h00 et le 19 août 2000 de 12h20 à 12h50. L'arrêt de la torchère est dû aux fluctuations du réseau hydroélectrique qui entraînent le déclenchement du panneau de contrôle de la torchère.

En ce qui concerne la phase II-C, Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que les puits de captage des biogaz seront bientôt reliés à la torchère. Actuellement se sont les torchères temporaires qui sont en fonction.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003473	
7530-14-01-10002-00	140003475	2000/10/11
7340-14-01-00100-00	140003474	

2) DESCRIPTION DE L'INSPECTION (Suite)

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

2.1) Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 10 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plate-forme réservée au compost de qualité A (résidus verts), celle-ci contenait un total de 14 andains.

2.2) Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000 au 28 août 2000 (inclus) :

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
6235,98	6307,97	352,71	738,59	6852,81	18962,36

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

2.3) Contrôle du procédé de compostage :

Du 31 juillet 2000 au 28 août 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 23 reprises et les températures relevées variaient entre 57 et 72 degrés Celsius. Durant cette période l'exploitant a procédé au retournement des andains à 13 reprises.

2.4) Note complémentaire :

En ce qui concerne l'agrandissement du bâtiment réservé au désensachage des résidus verts (gazon), notre chargé de projet m'a indiqué que cette modification, visant à faciliter les opérations de désensachage, est de type « mineure ». Par conséquent, l'exploitant n'a pas à présenter une demande de modification de l'autorisation émise.

Lors de cette inspection, la revanche du bassin #1 d'accumulation des eaux de ruissellement de l'aire de compostage était de 0,5 mètre tandis que celle du bassin #2 était de 0,6 mètre. M. Denis m'a indiqué que l'épandage des eaux de ces bassins sera effectuée en conformité avec l'autorisation émise (production d'un bilan agronomique).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003473	
7530-14-01-10002-00	140003475	
7340-14-01-00100-00	140003474	2000/10/11

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

3.1) Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagunes qui était en opération depuis le 97/09/12 fut mise à l'arrêt le 98/01/02 et a reçu un volume cumulé de 2646 m³ de boues de fosses septiques (BFS) comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 et a reçu à ce jour un volume cumulé de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est non utilisée.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes fut remise en opération le 99/05/28 et a reçu un volume cumulé de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune est non utilisée.

-Série de lagunes #6 : Lors de cette inspection des travaux de désaffectation de cette série de lagunes étaient en cours. Les boues décantées étaient récupérées pour être enfouies au lieu d'enfouissement sanitaire. Il est à noter que cette série de lagunes était à l'arrêt depuis le 7 août 1999.

-Série de lagunes #7 : Cette série de lagunes qui fut mise à l'arrêt le 5 mai 1999, est maintenant désaffectée (remblayée) et ne sera plus utilisée. Monsieur Dutremble m'a indiqué que les boues décantées ont été récupérées (après une année de repos) et éliminées au lieu d'enfouissement sanitaire.

-Série de lagunes #8 : Désaffectée (remblayée après vidange).

3.2) Système de traitement par procédé DABmc :

Du 12 juillet 2000 au 28 août 2000, le lieu de traitement de boues de fosses septiques a traité un volume cumulé de 3871,0 m³ de boues de fosses septiques. Selon le registre de réception des boues de fosses septiques, le volume maximal autorisé quotidiennement, fixé à 250 m³ n'a pas été dépassé (voir registre des boues de fosses septiques annexé à ce rapport). Il est à noter que la comptabilisation du volume de boues de fosses septiques fut réinitialisée à partir du 12 juillet 2000 soit après la campagne afférente au suivi environnemental du DAB (effectuée le 11 juillet 2000).

4) Renseignements complémentaires :

L'exploitant a procédé à la mise en place d'une station météorologique (donnant la direction des vents, leur vitesse ; la pression atmosphérique, la température et le taux d'humidité). Cette station météorologique est reliée à un ordinateur lequel compile les données en continu.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003473	
7530-14-01-10002-00	140003475	2000/10/11
7340-14-01-00100-00	140003474	

Les opérations journalières sont conformes aux dispositions des autorisations émises.

Les fluctuations du réseau hydroélectrique provoquent le déclenchement du panneau de contrôle de la torchère.

L'exploitant prévoit épandre les eaux de ruissellement de la plateforme de compostage emmagasinées dans les bassins d'accumulation.

En ce qui concerne le déclenchement du panneau de contrôle de la torchère (du aux fluctuations du réseau hydroélectrique), aviser notre chargé de projet de la situation afin que des mesures correctrices soient mise en place.

En ce qui concerne l'épandage des eaux de ruissellement de la plateforme s'assurer à ce que les dispositions du certificat d'autorisation soient respectées.

RÉDIGÉ PAR : *Claude Têreault*

Claude Têreault 2000/10/11



SEPTEMBRE



Gouvernement du Québec
**Ministère de
l'Environnement**

Direction régionale de Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355 Télécopieur : (450) 654-6131

le 18 octobre 2000

Monsieur Gilles Denis
Service sanitaire R.S. Inc.
61, rue Montcalm
C..P. 1409
Berthierville (Qc)
JOK 1A0

OBJET : demande d'accès à l'information du dernier rapport d'inspection à votre site

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès concernant l'objet cité en rubrique.

Vous trouverez ci-joint le dernier rapport d'inspection qui fut effectuée le 29 septembre 2000.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Andrée Thériault, B.A.
Répondante de la Loi sur
L'accès aux documents
Conseillère en information

pièce jointe

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003511	2000/10/18
7530-14-01-10002-00	140003513	
7340-14-01-00100-00	140003515	

II. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2000/09/29		Arrivée : 13h45
INSPECTEUR : Claude Tétreault		Départ : 15h30
ACCOMPAGNÉ DE :		
LIEU INSPECTÉ Lieu d'enfouissement sanitaire ; Centre de compostage ; Lieu de traitement de boues de fosses septiques.		ADRESSE POSTALE (si différente) Service Sanitaire R.S. inc. Pépinière Tholano. Service Sanitaire R.S. inc. 61, rue Montcalm, C.P. 1409 Berthierville, (Québec) JOK 1A0
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
M. Gilles Denis	Directeur technique	(450) 836-2546
M. Claude Dutremble	Contremaître	(450) 836-2546
M. Simon Mercier	En charge du centre de compostage et du poste de traitement des biogaz	(450) 836-2546
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre :	CROQUIS <input type="checkbox"/>	PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1.		
BUT(S) : Inspection systématique de contrôle.		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003511	
7530-14-01-10002-00	140003513	2000/10/18
7340-14-01-00100-00	140003515	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection, la direction des vents était *sud-ouest* et leur vitesse variait entre 5 et 8 km/hre. Aucune odeur liée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage ne fut perçue à l'extérieur des aires d'exploitation.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Les phases d'enfouissement I, II-A et II-B sont complétées. En ce qui concerne la phase I, M. Gilles Denis m'a indiqué que les travaux de nivellement et de revégétation du recouvrement final seront complétés cet automne.

1.1) Aire d'enfouissement Phase II-C:

La phase II-C d'exploitation est pratiquement complétée. Il est à noter que l'espace disponible résiduel est réservé exclusivement aux résidus de bois (non valorisables) de l'entreprise Forex. Monsieur Dutremble m'a indiqué que l'espace résiduel de la phase II-C sera complétée dans environ 4 semaines.

Les opérations de recouvrement final sont toujours en cours sur les secteurs complétés de cette phase.

1.2) Phase III :

Les opérations d'enfouissement des déchets s'effectuaient sur le secteur *sud* de cette phase d'enfouissement

La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides.

Les puits de captage des biogaz sont aménagés graduellement au fur à mesure que les couches de déchets augmentent en élévation.

1.3) Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -13 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 48% et de 1,8% en oxygène.

Selon le registre des opérations de la torchère, celle-ci a été à l'arrêt le 19 septembre 2000 de 10h00 à 10h32. Cet arrêt fut effectué afin d'installer un thermomètre sur la conduite de la soufflante.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003511	
7530-14-01-10002-00	140003513	2000/10/18
7340-14-01-00100-00	140003515	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

Lors de cette inspection, Monsieur Simon Mercier m'a indiqué qu'une modification sera apportée à certaines trappes à condensat (de type *secondaire*) inefficace sur une partie des phases I et II-B. Ainsi trois (3) trappes à condensat secondaires inefficaces de la phase I et une (1) trappe à condensat secondaire inefficace de la phase II-B seront remplacées par deux (2) trappes à condensat principales à partir desquelles le condensat sera récupéré et pompé dans un réseau de diffusion aménagé sur le dessus des phases concernées. Actuellement les trappes à condensat secondaires inefficaces ne permettent plus l'infiltration du condensat dans la masse des déchets, ce qui provoque le refoulement de celui-ci dans les conduites principales de captage des biogaz. Monsieur Mercier m'a indiqué que les modifications aux trappes à condensat secondaire feront l'objet d'une demande de modification du certificat d'autorisation.

Note complémentaire :

Lors de cette inspection j'ai constaté que des travaux visant l'aménagement du terrain où sera implantée la raffinerie à biogaz étaient en cours. Il est à noter que l'exploitant prévoit la mise en place d'une raffinerie à biogaz afin d'alimenter le réseau de distribution de gaz naturel de l'entreprise TQM.

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

2.1) Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 11 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plate-forme réservée au compost de qualité A (résidus verts), celle-ci contenait un total de 14 andains.

2.2) Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000 au 31 août 2000 (inclus) :

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
6438,49	6525,49	352,71	738,59	6926,04	18962,36

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

2.3) Contrôle du procédé de compostage :

Du 29 août 2000 au 29 septembre 2000, l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 46 reprises et les températures relevées variaient entre 52 et 69 degrés Celsius.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003511	
7530-14-01-10002-00	140003513	2000/10/18
7340-14-01-00100-00	140003515	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

2.4) Note complémentaire :

En ce qui concerne les bassins d'accumulation des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage, l'exploitant a débuté les opérations d'épandage de ces eaux sur leurs terres agricoles. Avant de procéder à l'épandage des eaux, celles-ci ont été chaulées en fonction du bilan agronomique produit. Les opérations d'épandage furent effectuées les 20 et 21 septembre 2000.

Au moment de cette inspection, il restait un volume de 3036 mètres cubes d'eaux contenues dans le bassin#2. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que ces eaux résiduelles seront épandues les 10 et 11 octobre 2000, le tout en conformité avec l'autorisation émise.

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

3.1) Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagune qui fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement non utilisée.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes qui fut remise en opération le 99/05/28 a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut mise à l'arrêt en janvier 2000. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que cette série de lagunes sera désaffectée en janvier 2001.

-Série de lagunes #6, #7 et #8 : Désaffectées.

3.2) Système de traitement par procédé DABmc :

Du 12 juillet 2000 au 29 septembre 2000, le lieu de traitement de boues de fosses septiques a traité un volume cumulatif de 6519,0 m³ de boues de fosses septiques. Selon le registre de réception des boues de fosses septiques, le volume maximal autorisé quotidiennement, fixé à 250 m³ n'a pas été dépassé (voir registre des boues de fosses septiques annexé à ce rapport). Il est à noter que la comptabilisation du volume de boues de fosses septiques fut réinitialisée à partir du 12 juillet 2000 soit après la campagne afférente au suivi environnemental du DAB (effectuée le 11 juillet 2000).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003511	
7530-14-01-10002-00	140003513	2000/10/18
7340-14-01-00100-00	140003515	

3. CONCLUSION

Les opérations journalières sont conformes aux dispositions des autorisations émises.

Une demande de modification de certificat d'autorisation concernant l'aménagement de 2 trappes à condensat principales va nous être présentée.

L'exploitant prévoit finaliser l'épandage des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage emmagasinées dans le bassin#2 d'accumulation, les 10 et 11 octobre 2000.

Les séries de lagunes #6, #7 et #8 sont désaffectées.

4. RECOMMANDATIONS

Aviser notre chargé de projet qu'une demande de modification d'autorisation va lui être présentée, concernant l'aménagement de 2 nouvelles trappes à condensat principales.

Aviser notre chargé de projet que l'exploitant prévoit aménager une raffinerie visant à alimenter le réseau de distribution de gaz naturel de TQM.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Claude Tétreault

 2000/10/18



nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
 Centre de compostage Pépinière Tholano
 Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date : 2000/09/29

N/D : 7522-14-01-00500-00
 7530-14-01-10002-00
 7340-14-01-00100-00



Photo 1) Opérations d'enfouissement sur la phase III

Photo # :
 Note :

Photo # : 2
 Note :

Emplacement de la phase II-C réservée aux résidus de scierie de Forx.





nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

date : 2000/09/29

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

photo # : 3
note : *Tordière en fonction,*



photo # :
note :

Enfouissement sanitaire SSRS
de compostage Pépinière Tholano
et traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

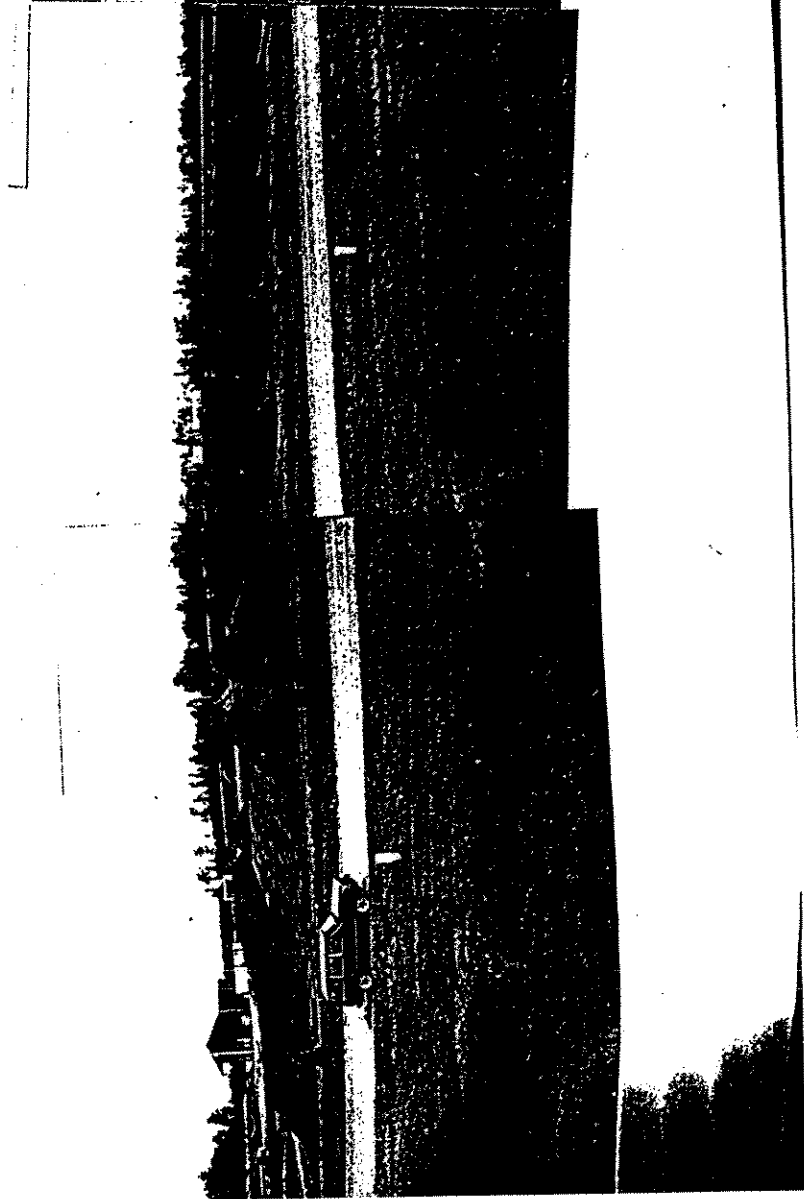
N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Date : 2000/09/29

ensemble du centre de compostage.

oto : 4

Photographié par : Claude Tétrault



Photo

issement sanitaire SSRS
mpostage Pépinière Tholano
ement de boues de fosses septiques.

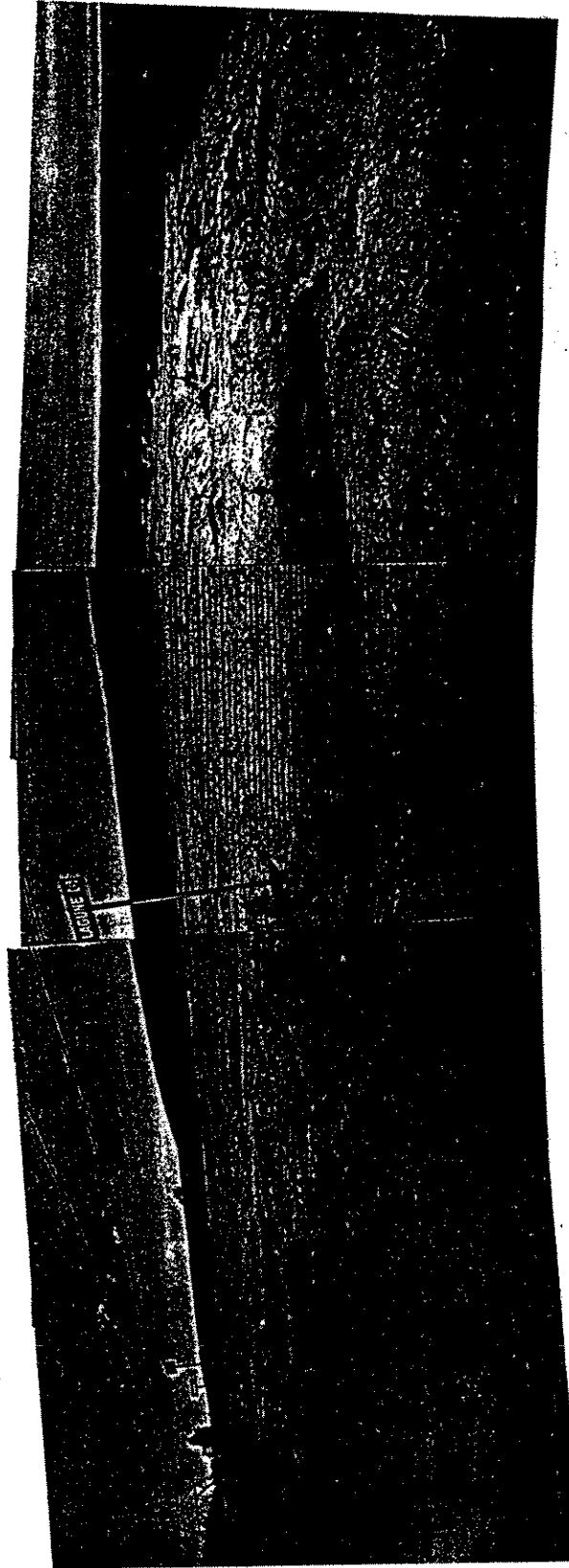
Municipalité : Berthier et St-Thomas

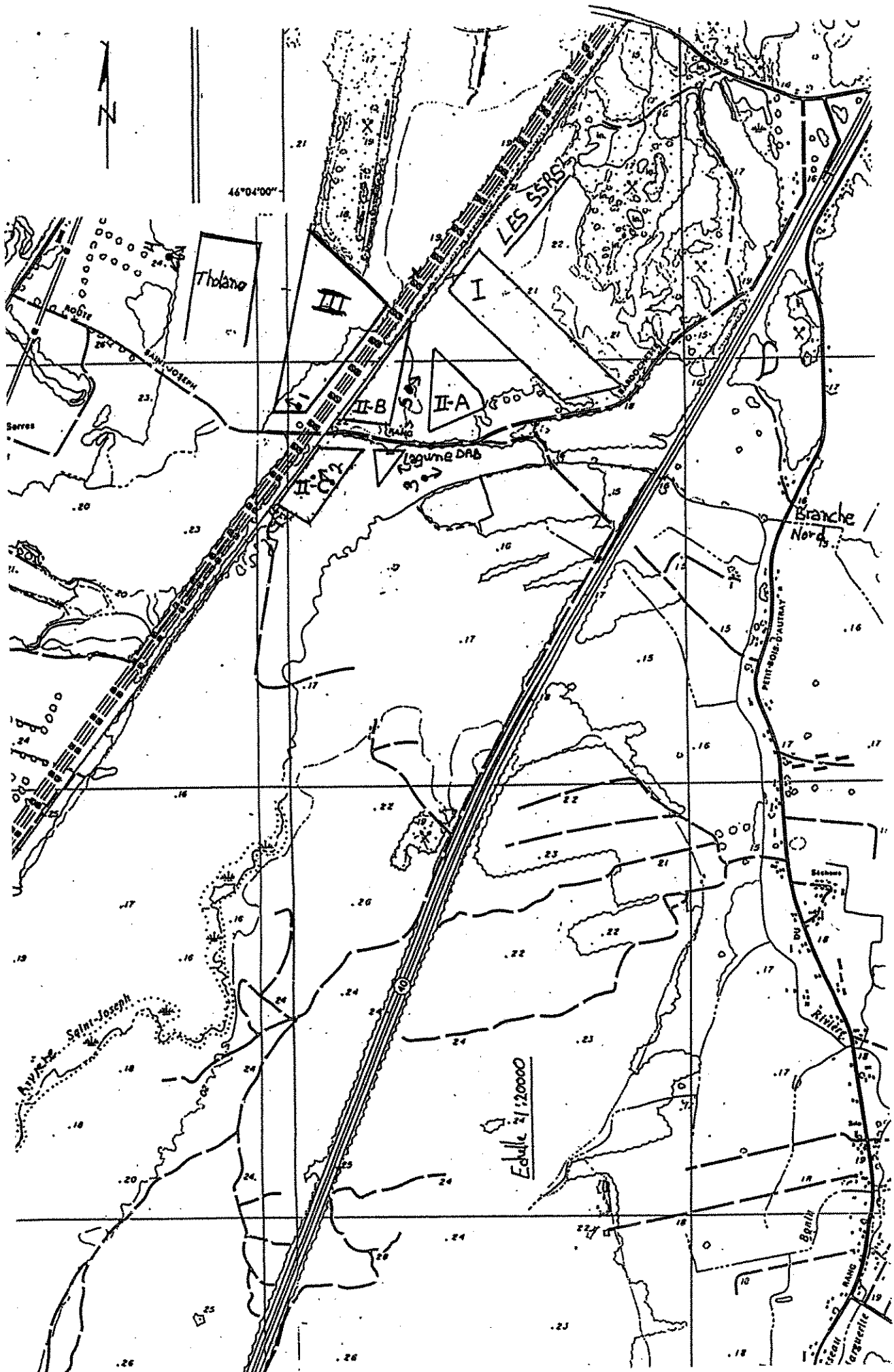
N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Date : 2000/09/29

de lagunes # 6, #7 et #8 désaffectées
5

Photographié par : Claude Tétreault





OCTOBRE



Gouvernement du Québec
**Ministère de
l'Environnement**

Direction régionale de Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355 Télécopieur : (450) 654-6131

le 29 novembre 2000

Monsieur Gilles Denis
Service sanitaire R.S. Inc.
61, rue Montcalm
C..P. 1409
Berthierville (Qc)
JOK 1A0

OBJET : demande d'accès à l'information du dernier rapport d'inspection effectuée à votre site

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information concernant l'objet cité en rubrique.

Vous trouverez ci-joint copie du dernier rapport d'inspection effectuée le 25 octobre dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Andrée Thériault, B.A.
Répondante de la Loi sur
L'accès aux documents
Conseillère en information

pièce jointe

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003512	
7530-14-01-10002-00	140003514	2000/11/14
7340-14-01-00100-00	140003516	

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2000/10/25		Arrivée : 14h00
INSPECTEUR : Claude Tétreault		Départ : 15h15
ACCOMPAGNÉ DE : aucun		
LIEU INSPECTÉ Lieu d'enfouissement sanitaire ; Centre de compostage ; Lieu de traitement de boues de fosses septiques.		ADRESSE POSTALE (si différente) Service Sanitaire R.S. inc. Pépinière Tholano. Service Sanitaire R.S. inc. 61, rue Montcalm, C.P. 1409 Berthierville, (Québec) JOK 1A0
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
M. Gilles Denis	Directeur technique	(450) 836-2546
M. Claude Dutremble	Contremaître	(450) 836-2546
M. Simon Mercier	En charge du centre de compostage et du poste de traitement des biogaz	(450) 836-2546
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/>	Nombre :	CROQUIS <input type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1.		
BUT(S) : Inspection systématique de contrôle.		Page 1 de 5

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003512	
7530-14-01-10002-00	140003514	
7340-14-01-00100-00	140003516	2000/11/14

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage ne fut perçue à l'extérieur des aires d'exploitation.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Les phases d'enfouissement I, II-A et II-B sont complétées.

Lors de cette inspection j'ai constaté que des travaux de nivellement du recouvrement final étaient en cours sur la phase I. M. Denis m'a indiqué que la revégétation de ce secteur sera effectué cet automne.

1.1) Aire d'enfouissement Phase II-C:

La phase II-C d'exploitation est pratiquement complétée. Il est à noter que l'espace disponible résiduel est réservé exclusivement aux résidus de bois (non valorisables) de l'entreprise Forex. Monsieur Dutremble m'a indiqué que l'espace résiduel de la phase II-C sera complétée dans environ 2 semaines.

Les opérations de recouvrement final sont toujours en cours sur les secteurs complétés de cette phase. Sur le recouvrement final des talus de cette phase on remarque la présence d'un début de végétation.

L'exploitant a reçu les conduites latérales servant à relier les puits de captage des biogaz à l'usine de traitement. Monsieur Denis m'a indiqué que les travaux de raccordement débiteront dans deux semaines.

1.2) Phase III :

Les opérations d'enfouissement des déchets s'effectuaient au niveau du *chapeau* sur le secteur *sud* de cette phase d'enfouissement.

La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides.

Les puits de captage des biogaz sont aménagés graduellement au fur à mesure que les couches de déchets augmentent en élévation.

1.3) Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -14 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 47% et de 1,9 à 2,0% en oxygène.

Selon le registre des opérations de la torchère, celle-ci a été à l'arrêt le 19 septembre 2000 de 10h00 à 10h32. Aucun arrêt de la torchère ne fut répertorié durant le mois d'octobre 2000.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003512	
7530-14-01-10002-00	140003514	- 2000/11/14
7340-14-01-00100-00	140003516	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

Lors de cette inspection la torchère brûlait entre 3085 et 3139 SCFM de biogaz.

En ce qui concerne les modifications à apporter aux trappes à condensat inefficaces (tel que spécifié dans le rapport d'inspection précédent) une demande de modification fut transmise par l'exploitant à notre chargé de projet.

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

2.1) Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 4 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plate-forme réservée au compost de qualité A (résidus verts), celle-ci contenait un total de 16 andains.

2.2) Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000 au 30 septembre 2000 (inclus) :

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
7451,28	10 114,63	352,71	832,42	7794,63	19957,26

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

2.3) Contrôle du procédé de compostage :

Durant le mois d'octobre (soit jusqu'au 25 octobre) l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 39 reprises et les températures relevées variaient entre 51 et 67 degrés Celsius.

2.4) Note complémentaire :

En ce qui concerne les bassins d'accumulation des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage, ceux-ci étaient vides. M. Denis m'a indiqué que les eaux résiduelles (3036 m³) contenues dans le bassin d'accumulation #2 ont été épandues les 10 et 11 octobre 2000. (préalablement chaulées) sur les terres agricoles de l'entreprise. Préalablement aux travaux d'épandage, l'analyse des eaux fut effectuée ainsi que le bilan agronomique tel que prévu au certificat d'autorisation

M. Denis m'a indiqué que la campagne d'échantillonnage des drains captifs de la plateforme de compostage sera effectuée le 26 octobre 2000.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003512	
7530-14-01-10002-00	140003514	
7340-14-01-00100-00	140003516	2000/11/14

2) DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

3.1) Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagune qui fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement non utilisée.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes qui fut remise en opération le 99/05/28 a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut mise à l'arrêt en janvier 2000. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que cette série de lagunes sera désaffectée en janvier 2001.

-Série de lagunes #6, #7 et #8 : Désaffectées.

3.2) Système de traitement par procédé DABmc :

Du 12 juillet 2000 au 24 octobre 2000, le lieu de traitement de boues de fosses septiques a traité un volume cumulatif de 10 088,0 m³ de boues de fosses septiques. Selon le registre de réception des boues de fosses septiques, le volume maximal autorisé quotidiennement, fixé à 250 m³ n'a pas été dépassé (voir registre des boues de fosses septiques annexé à ce rapport). Il est à noter que la comptabilisation du volume de boues de fosses septiques fut réinitialisée à partir du 12 juillet 2000 soit après la campagne afférente au suivi environnemental du DAB (effectuée le 11 juillet 2000).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003512	
7530-14-01-10002-00	140003514	
7340-14-01-00100-00	140003516	2000/11/14

3. CONCLUSION

Les opérations journalières sont conformes aux dispositions des autorisations émises.

Une demande de modification de certificat d'autorisation concernant l'aménagement de 2 trappes à condensat principales a été présentée.

Les séries de lagunes #6, #7 et #8 sont désaffectées.

4. RECOMMANDATION(S)

Vérifier lors de la prochaine inspection la conformité des opérations effectuées au lieu d'enfouissement sanitaire, au centre de compostage et au lieu de traitement de boues de fosses septiques.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Claude Tétreault



2000/11/14

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date : 2000/10/25

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00



Photo 1) Opération d'enfouissement sur la phase II de l'exploitation.

Photo # :
Note :



Photo 2) Espace résiduel disponible à l'enfouissement des résidus de Forax sur la phase II-C d'exploitation.

Photographié par : Claude Tétreault

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date : 2000/10/25

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Photo # :



Photo 3) Mise en place du matériel concernant
la fin de location du parcourant final
Secteur I d'exploitation.

Photo # :
Note :

Photo # : 4

Note :

Conduites qui seront
mises en place afin de
reconnecter les points de
captage des boues de
la phase II-C à l'usine
de traitement.



Photographié par : Claude Tétreault

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date : 2000/10/25

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

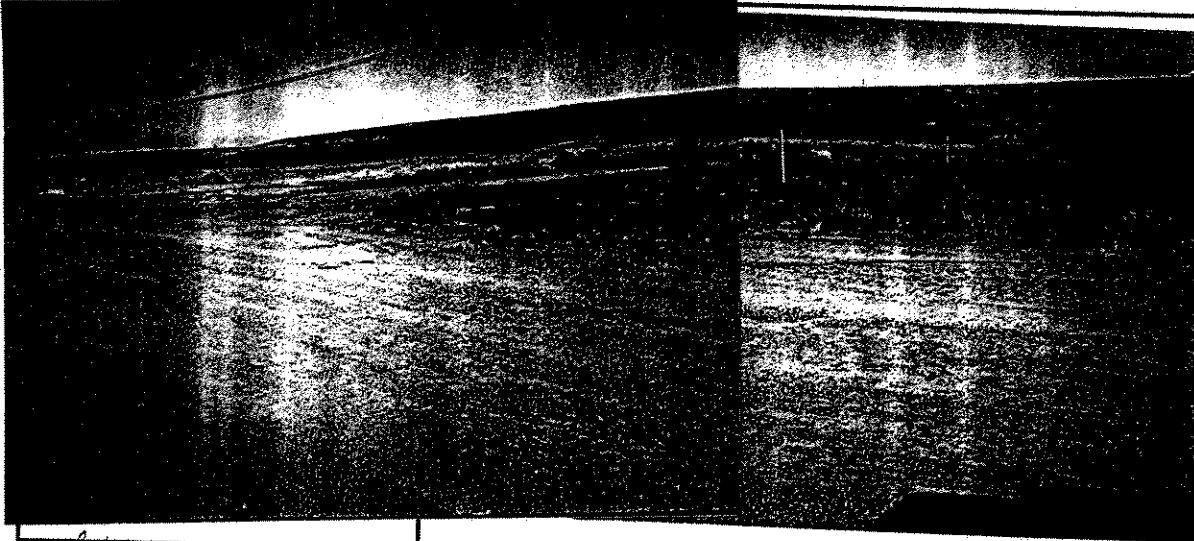


Photo 5) Lequeur PBS servant à l'entreposage
des boues de fosses septiques qui
sont traitées par système ADAB.

Photo # :
Note :



Photo # : 6
Note :
Touche en fonction.

Nom : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

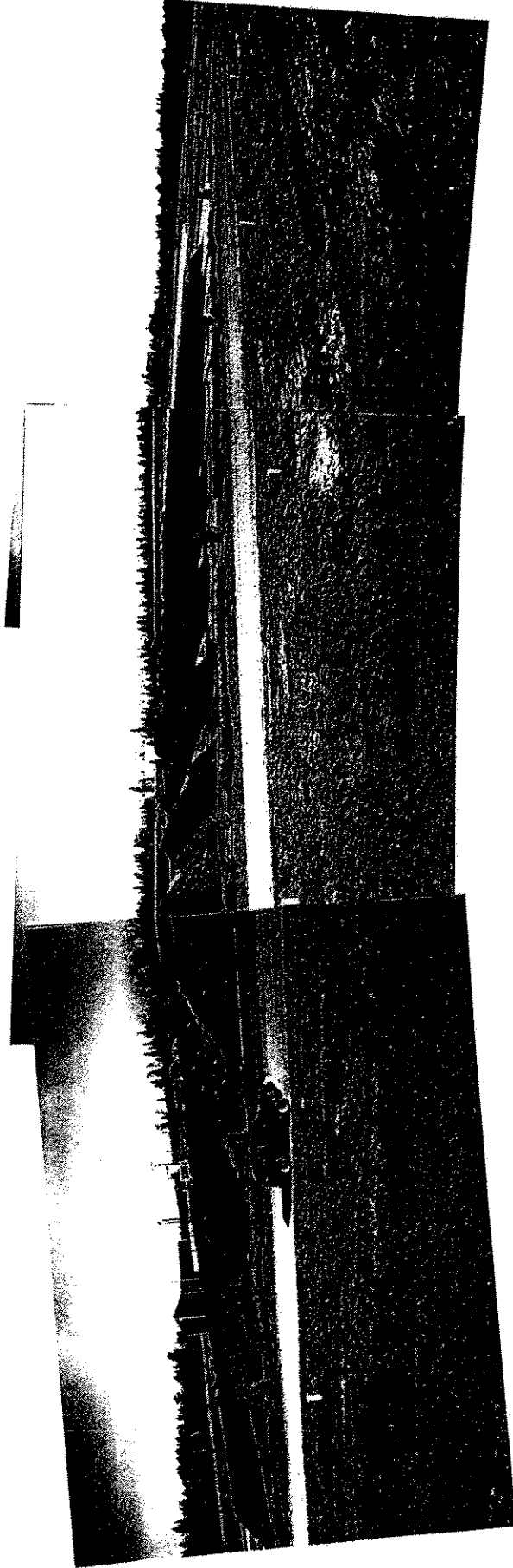
N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

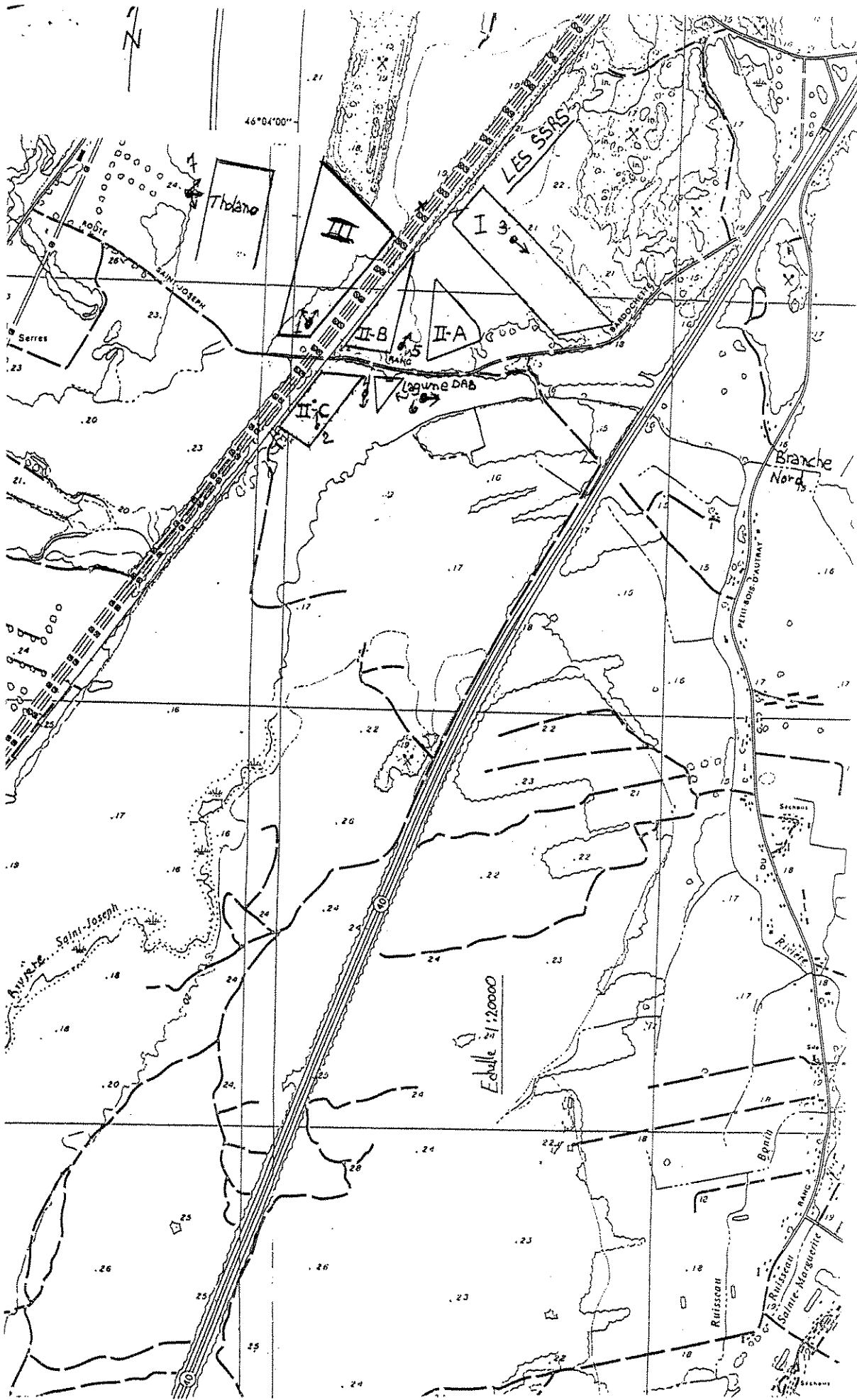
Date : 2000/10/25

Note : Vue d'ensemble du centre de compostage. On remarque aussi la présence des extrémités des drains captifs lesquels seront échantillonnés le 26 octobre 2000.

Référence photo : 7

Photographié par : Claude Tétrault





NOVEMBRE



Gouvernement du Québec
**Ministère de
l'Environnement**

Direction régionale de Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355 Télécopieur : (450) 654-6131

le 6 décembre 2000

Monsieur Gilles Denis
Service sanitaire R.S. Inc.
61, rue Montcalm
C..P. 1409
Berthierville (Qc)
JOK 1AO

OBJET : demande d'accès à l'information du dernier rapport d'inspection effectuée à votre site

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information concernant l'objet cité en rubrique.

Vous trouverez ci-joint copie du dernier rapport d'inspection effectuée le 22 novembre dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Andrée Thériault, B.A.
Répondante de la Loi sur
L'accès aux documents
Conseillère en information

pièce jointe



N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003519	
7530-14-01-10002-00	140003517	2000/11/30
7340-14-01-00100-00	140003518	

I. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2000/11/22		Arrivée : 09h00
INSPECTEUR : Claude Tétreault		Départ : 10h53
ACCOMPAGNÉ DE : aucun		
LIEU INSPECTÉ Lieu d'enfouissement sanitaire ; Centre de compostage ; Lieu de traitement de boues de fosses septiques.		ADRESSE POSTALE (si différente) Service Sanitaire R.S. inc. Pépinière Tholano. Service Sanitaire R.S. inc. 61, rue Montcalm, C.P. 1409 Berthierville, (Québec) JOK 1A0
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
M. Gilles Denis	Directeur technique	(450) 836-2546
M. Claude Dutremble	Contremaître	(450) 836-2546
M. Luc Turcotte	En charge du poste de traitement des biogaz.	(450) 836-2546
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/>	Nombre :	CROQUIS <input type="checkbox"/> PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1.		
BUT(S) : Inspection systématique de contrôle.		Page 1 de 5

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003519	
7530-14-01-10002-00	140003517	2000/11/30
7340-14-01-00100-00	140003518	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage ne fut perçue à l'extérieur des aires d'exploitation. La direction des vents était *Nord-Est* mais de vitesse pratiquement nulle.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Les phases d'enfouissement I, II-A et II-B sont complétées.

Lors de cette inspection j'ai constaté que les travaux de nivellement du recouvrement final sont terminés sur la phase I. M. Dutremble m'a indiqué que l'ensemencement a aussi été effectué.

1.1) Aire d'enfouissement Phase II-C:

La phase II-C d'exploitation est complétée. Monsieur Dutremble m'a indiqué que les travaux de recouvrement final seront effectués sous peu.

En ce qui concerne la mise en place des conduites latérales afin de relier les puits de captage des biogaz à l'usine de traitement, M. Dutremble m'a indiqué que ces travaux débiteront dans deux semaines.

1.2) Phase III :

Les opérations d'enfouissement des déchets s'effectuaient au niveau du *chapeau* sur le secteur *sud* de cette phase d'enfouissement. Les opérations d'enfouissement couvre une distance d'environ 120 mètres à partir de la limite *Nord-Ouest* de cette phase d'exploitation.

La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides.

Les puits de captage des biogaz sont aménagés graduellement (verticalement) au fur à mesure que les couches de déchets augmentent en élévation.

1.3) Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -10 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 47% et de 2,0% en oxygène.

Depuis la dernière inspection la torchère n'a subi aucun arrêt.

Lors de cette inspection la torchère brûlait entre 2237 SCFM de biogaz.

En ce qui concerne les modifications à apporter aux trappes à condensat inefficaces (tel que spécifié dans le rapport d'inspection précédent), celles-ci ont été remplacées par des trappes à condensat principales après autorisation de notre direction.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003519	
7530-14-01-10002-00	140003517	2000/11/30
7340-14-01-00100-00	140003518	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

2.1) Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 6 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plate-forme réservée au compost de qualité A (résidus verts), celle-ci a été nettoyée et les eaux de ruissellement de cette partie de la plate-forme seront déviées au fossé de drainage périphérique. Cette procédure a pour effet de réduire l'accumulation des eaux de précipitations (non contaminées) dans le bassin #1 d'accumulation des eaux de ruissellement de la plate-forme de compostage.

2.2) Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000 à octobre 2000 (inclus) :

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
11052,20	11416,48	352,71	919,63	8258,74	20759,89

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

2.3) Contrôle du procédé de compostage :

Durant le mois de novembre (soit jusqu'au 22 novembre) l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 10 reprises et les températures relevées variaient entre 55 et 61 degrés Celsius.

2.4) Note complémentaire :

En ce qui concerne les bassins d'accumulation des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage, la revanche du bassin #1 était de 1,9 mètre et celle du bassin #2 était de 1,6 mètre.

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

3.1) Opérations de lagunage conventionnel :

-Série de lagunes #1 : Cette série de lagune qui fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement non utilisée.

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes qui fut remise en opération le 99/05/28 a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut mise à l'arrêt en janvier 2000. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que cette série de lagunes sera désaffectée en janvier 2001.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003519	
7530-14-01-10002-00	140003517	2000/11/30
7340-14-01-00100-00	140003518	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

3.1) Opérations de lagunage conventionnel (suite):

-Série de lagunes #6, #7 et #8 : Désaffectées.

3.2) Système de traitement par procédé DABmc :

Du 12 juillet 2000 au 6 novembre 2000 le lieu de traitement de boues de fosses septiques a traité un volume cumulé de 12007,0 m³ de boues de fosses septiques. La campagne d'échantillonnage afférente au suivi environnemental du DAB fut effectuée le 6 novembre 2000. La comptabilisation du volume de boues de fosses septiques traitées fut remise à zéro le 7 novembre et du 7 novembre au 21 novembre 2000 l'exploitant a traité un volume cumulé de 1863 m³ de boues de fosses septiques.

Selon le registre de réception des boues de fosses septiques, le volume maximal autorisé quotidiennement, fixé à 250 m³ n'a pas été dépassé (voir registre des boues de fosses septiques annexé à ce rapport).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003519	
7530-14-01-10002-00	140003517	
7340-14-01-00100-00	140003518	2000/11/30

3. CONCLUSION

Les opérations journalières sont conformes aux dispositions des autorisations émises.

Les séries de lagunes #6, #7 et #8 sont désaffectées.

Les opérations concernant l'aménagement des conduites visant à relier les puits de captage des biogaz au poste de traitement devraient débuter bientôt.

4. RECOMMANDATION(S)

Vérifier lors de la prochaine inspection la conformité des opérations effectuées au lieu d'enfouissement sanitaire, au centre de compostage et au lieu de traitement de boues de fosses septiques.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Claude Tétreault

Claude Tétreault 2000/11/30

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date : 2000/11/22

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00



Photo 1) Enfouissement sur la phase III.

Photo # :
Note :

Photo # : 2
Note : *Torchère en fonction.*



Photographié par : Claude Tétrault

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date : 2000/11/22

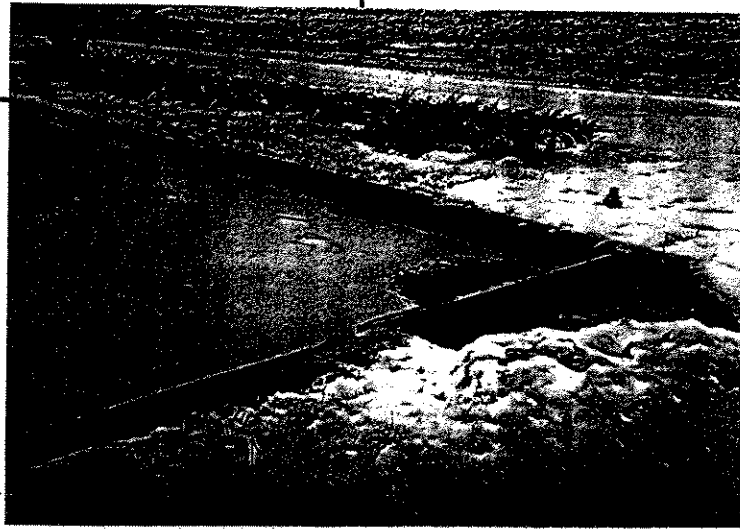
N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00



Photo 3) Recouvrement complet sur la phase I.

Photo # :
Note :

Photo # : 4
Note :
*Partie de la plate-forme
(cote A) où les eaux de
ruissellement sont déversées
au réseau hydrographique
de surface.*



Photographié par : Claude Tétrault

Nom : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS
Centre de compostage Pépinière Tholano
Lieu de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

Date : 2000/11/22

N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

Photo # : 5

Note : Bassin #2 d'accumulation des eaux de ruissellement de la plate-forme de compostage dont la largeur est de 1,6 mètres.

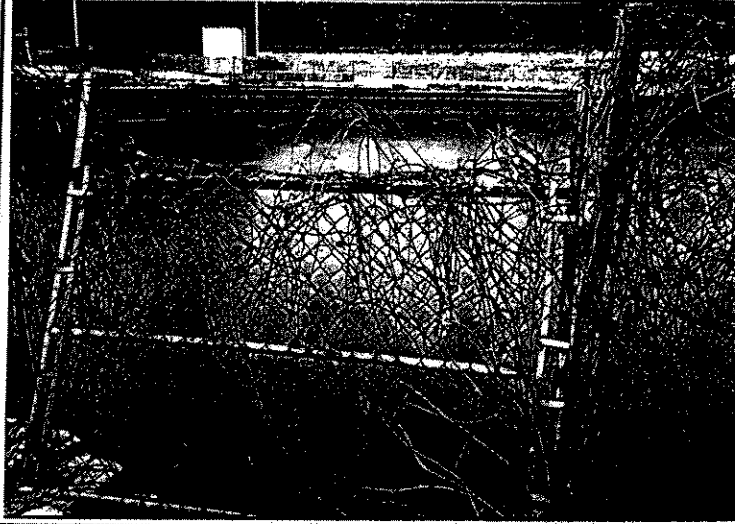


Photo # :

Note :

Photo # :

Note :

Centre de compostage
sanitaire SSRS
Centre de compostage
Pépinère Tholano
Centre de traitement de boues de fosses septiques.

Municipalité : Berthier et St-Thomas

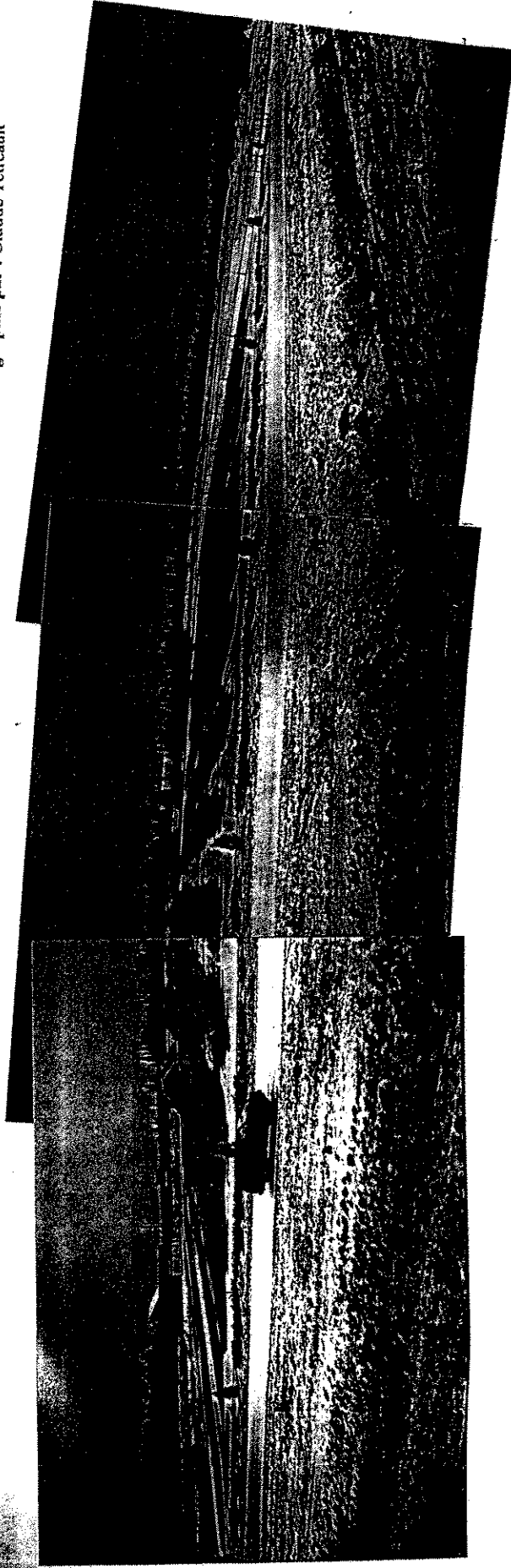
Date : 2000/11/22

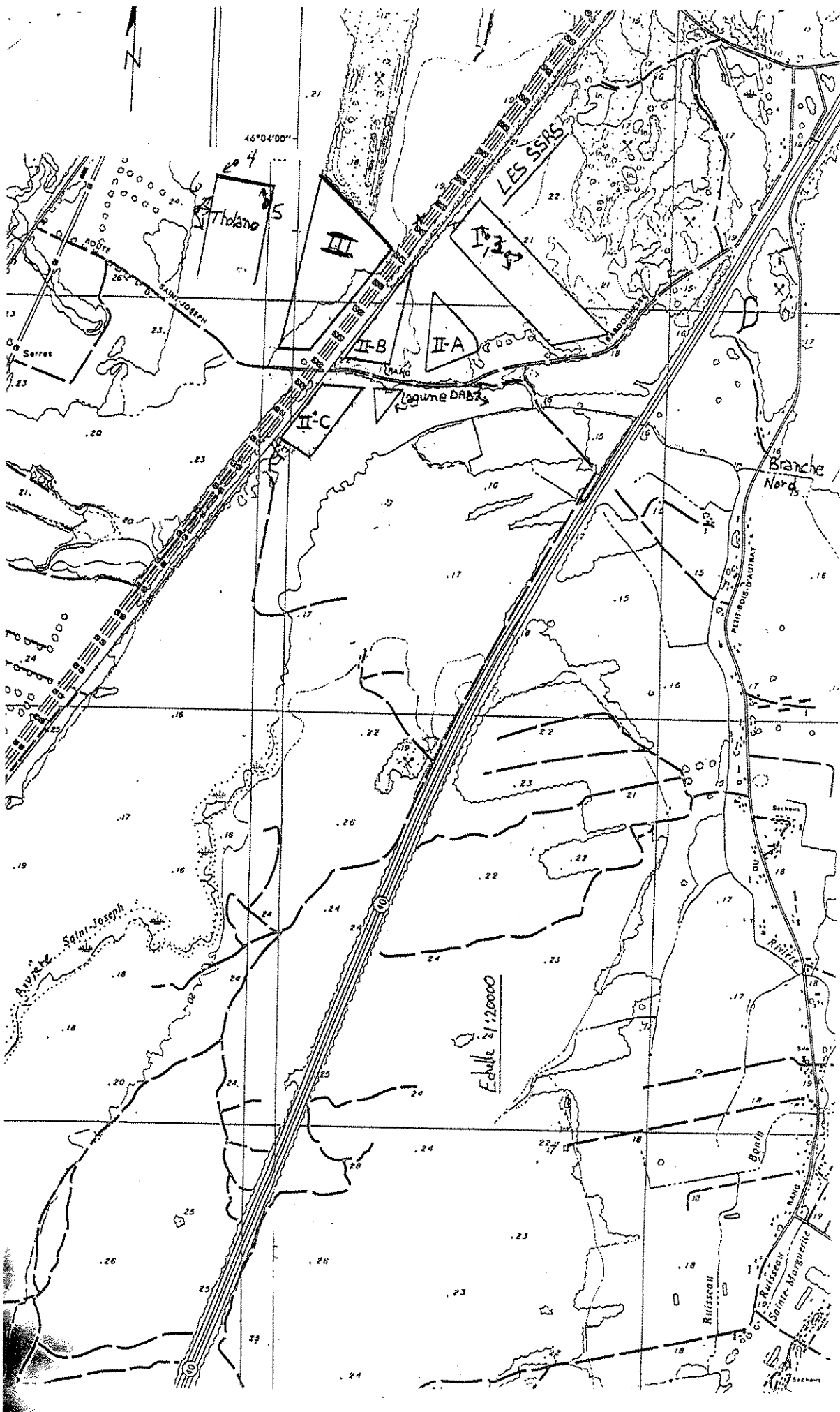
N/D : 7522-14-01-00500-00
7530-14-01-10002-00
7340-14-01-00100-00

*La partie de la station réservée au compost de qualité A a été nettoyée et les
eaux de surface y drainant sont déversées au réseau hydrographique de surface.*

Référence photo : 6

Photographié par : Claude Tétrault





N/RÉFÉRENCE SAGIR N/INTERVENTION DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00 140003768 2001/01/05

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2000/11/28		Arrivée : 09h05
INSPECTEUR : Claude Tétreault		Départ : 15h30
ACCOMPAGNÉ DE : M. Denis Careau		
LIEU INSPECTÉ Lieu d'enfouissement sanitaire ;	ADRESSE POSTALE (si différente) Service Sanitaire R.S. inc. 61, rue Montcalm, C.P. 1409 Berthierville, (Québec) JOK 1A0	
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
M. Gilles Denis	Directeur technique	(450) 836-2546
M. Claude Dutremble	Contremaître	(450) 836-2546 (450) 836-2546
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre :	CROQUIS <input type="checkbox"/>	PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1.		
BUT(S) : Campagne d'échantillonnage de la rivière Saint-Joseph et de certains tributaires.		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE
7522-14-01-00500-00

SAGIR N/INTERVENTION
140003768

DATE DE RÉDACTION
2001/01/05

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette campagne d'échantillonnage j'étais accompagné de monsieur Denis Careau, tech-MENV. Pour chacun de prélèvements effectués et décrits ci-dessous l'analyse porte sur les métaux (cadmium, chrome, cuivre, nickel, zinc, plomb, fer, mercure), la demande chimique en oxygène, l'azote ammoniacal, les nitrites et nitrates, l'azote total Kjeldahl, les composés phénoliques, les huiles et graisses totales, le cyanure, les chlorures, les sulfures, les coliformes fécaux et totaux. Nous sommes actuellement en attente des résultats d'analyses. Aussitôt prélevés les échantillons furent préservés tel que prévu dans le guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales. Les échantillons furent ensuite déposés dans deux glacières munies de sacs réfrigérants (ice packs) avant d'être acheminés au laboratoire d'analyse. Lors de cette campagne d'échantillonnage la température était d'environ -10 degrés celsius.

1) Premier point de prélèvement d'échantillon ; cours d'eau Branche Nord :

Ce premier point de prélèvement d'échantillons est situé sur le cours d'eau Branche Nord directement en aval du ponceau du Rang du Petit Bois D'Autray. Ce cours d'eau est situé au sud de l'autoroute 40 et est tributaire de la rivière Saint-Joseph. Le pH initial des échantillons était de 5.5 et le secteur échantillonné présentait des dépôt de couleur brun-rouille. L'eau prélevée était de qualité limpide et avait une couleur rouille. (voir l'emplacement de l'échantillonnage sur la carte fournie en annexe).

2) Deuxième point de prélèvement d'échantillon ; rivière Saint-Joseph point S-3 :

Ce point d'échantillonnage de la rivière Saint-Joseph est situé en aval hydraulique de la phase I d'exploitation. Selon la nomenclature utilisée par l'exploitant lors de ses campagnes d'échantillonnages de la rivière Saint-Joseph, ce point d'échantillonnage représente le point S-3. (voir l'emplacement de l'échantillonnage sur la carte fournie en annexe). Le pH initial des échantillons était de 5.0. L'eau prélevée était de qualité limpide et avait une couleur brun-rouille.

3) Troisième point de prélèvement d'échantillon ; rivière Saint-Joseph point S-2/S-3 :

Ce point d'échantillonnage de la rivière Saint-Joseph est situé à 20 mètres en amont du petit pont qui traverse la rivière à partir du rang Bardochette. Selon la nomenclature utilisée par l'exploitant lors de ses campagnes d'échantillonnages de la rivière Saint-Joseph, ce point d'échantillonnage se situe à mi-chemin entre les points S-2 et S-3 (voir l'emplacement de l'échantillonnage sur la carte fournie en annexe). Nous avons constaté la présence d'un barrage de castor sous le pont. Ainsi le prélèvement d'échantillon fut effectué à 20 mètres en amont du barrage de castor. Le pH initial des échantillons était de 5.0. L'eau prélevée était de qualité limpide et avait une couleur brun-rouille.

4) Quatrième point de prélèvement d'échantillon ; rivière Saint-Joseph point S-2 :

Ce point d'échantillonnage de la rivière Saint-Joseph est situé en aval hydraulique de la phase I d'exploitation. Selon la nomenclature utilisée par l'exploitant lors de ses campagnes d'échantillonnages de la rivière Saint-Joseph, ce point d'échantillonnage représente le point S-2. (voir l'emplacement de l'échantillonnage sur la carte fournie en annexe). Le pH initial des échantillons était de 5.0. L'eau prélevée était de qualité limpide et avait une couleur brun-rouille.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE
7522-14-01-00500-00

SAGIR N/INTERVENTION
140003768

DATE DE RÉDACTION
2001/01/05

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

5) Quatrièm point de prélèvement d'échantillon ; tributaire sud de la rivière Saint-Joseph:

Ces prélèvements d'échantillons furent effectués à partir du tributaire (sans nom) sud de la rivière Saint-Joseph soit à 40 mètres avant le point de rejet à la rivière. Ce tributaire sud de la rivière est localisé à environ 300 mètres en amont du pont traversant la rivière. Ce tributaire se déverse pratiquement vis-à-vis le point S-2 selon la nomenclature utilisée par l'exploitant lors de ses campagnes d'échantillonnages (voir l'emplacement de l'échantillonnage sur la carte fournie en annexe). Dans le lit de cet affluent de la rivière, la présence de feuilles mortes et de branches fut observée. Le pH initial des échantillons était de 5.0. L'eau prélevée était de qualité limpide et avait une couleur brun-rouille.

6) Sixième point de prélèvement d'échantillon ; rivière Saint-Joseph entre S-1 et S-2:

Selon la nomenclature utilisée par l'exploitant lors de ses campagnes d'échantillonnages de la rivière Saint-Joseph, le point d'échantillonnage est situé à environ 300 mètres en aval du point S-1, soit entre S-1 et S-2 (voir l'emplacement de l'échantillonnage sur la carte fournie en annexe). Ce point de prélèvement se situe en amont de la phase II-C d'exploitation. Le pH initial des échantillons était de 5.0. L'eau prélevée était de qualité limpide et avait une couleur brun-rouille.

7) Septième point de prélèvement d'échantillon ; rivière Saint-Joseph Point S-1 (amont du LES):

Ces prélèvements d'échantillons furent effectués au point S-1 selon la nomenclature utilisée par l'exploitant lors de ses campagnes d'échantillonnages de la rivière Saint-Joseph (voir l'emplacement de l'échantillonnage sur la carte fournie en annexe). Le pH initial des échantillons était de 5.0. L'eau prélevée était de qualité limpide et avait une couleur brun-rouille.

8) Huitième point de prélèvement d'échantillon ; rivière Saint-Joseph amont du LES:

Ce point d'échantillonnage se situe à 1,4 km en amont du LES soit dans la tourbière de Lanoraie (voir l'emplacement de l'échantillonnage sur la carte fournie en annexe). Au point de prélèvement il y avait un barrage de castor et l'échantillon fut prélevé directement en amont du barrage. Le pH initial des échantillons était de 5.0. L'eau prélevée était de qualité limpide et avait une couleur brun-rouille. Il y avait présence de glace en amont du barrage de castor.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE
7522-14-01-00500-00

SAGIR N/INTERVENTION
140003768

DATE DE RÉDACTION
2001/01/05

3. CONCLUSION

Lors de cette inspection une campagne d'échantillonnage de la rivière Saint-Joseph et de certains de ses tributaires fut effectuée.

Nous sommes actuellement en attente des résultats d'analyses.

4. RECOMMANDATION(S)

Lors de la réception des résultats d'analyses évaluer la teneur de ceux-ci comparativement aux résultats obtenus pour les échantillons témoins.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Claude Tétreault*

Claude Tétreault

2001/01/05

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS

Municipalité : Berthier

Date : 2000/11/28

N/D : 7522-14-01-00500-00

Photo # : 1

Note : Prélèvement d'échantillon au ruisseau Branche Nord

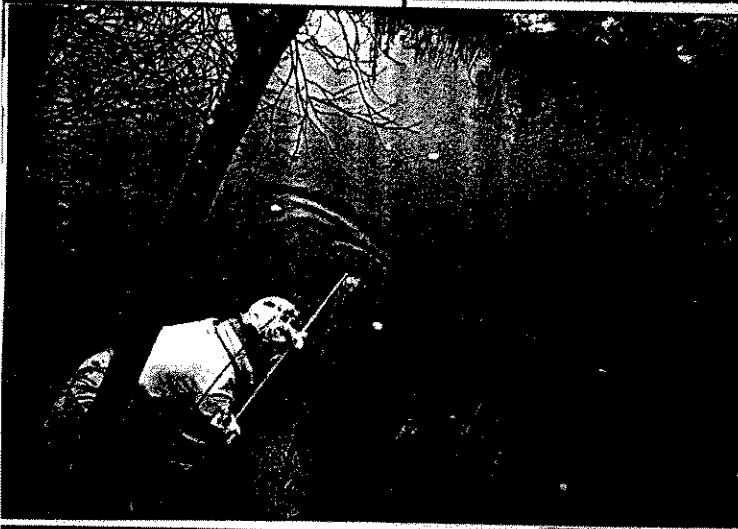


Photo # : 2

Note : Prélèvement d'échantillon au point S-3

Photo # : 3

Note : Prélèvement d'échantillon au point situé entre S-2 et S-3.



Photo prise par Denis Carreau

Nom : : Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS

Municipalité : Berthier

Date : 2000!11/28

N/D : 7522-14-01-00500-00

Photo # : 4

Note : Prélèvement d'échantillon à l'affluent sud de la rivière St-Joseph



Photo # : 5

Note : Prélèvement d'échantillon de la rivière St-Joseph au point situé entre les points S-1 et S-2.

Photo # : 6

Note : Prélèvement d'échantillon de la rivière St-Joseph au point S1.



Photo prises par: Denis Carreau

Lieu d'enfouissement sanitaire SSRS

Municipalité : Berthier

Date : 2000/11/28

N/D : 7522-14-01-00500-00

Photo # : 7

Note : Prélèvement d'échantillon de la rivière St-Joseph en amont du point S-1.



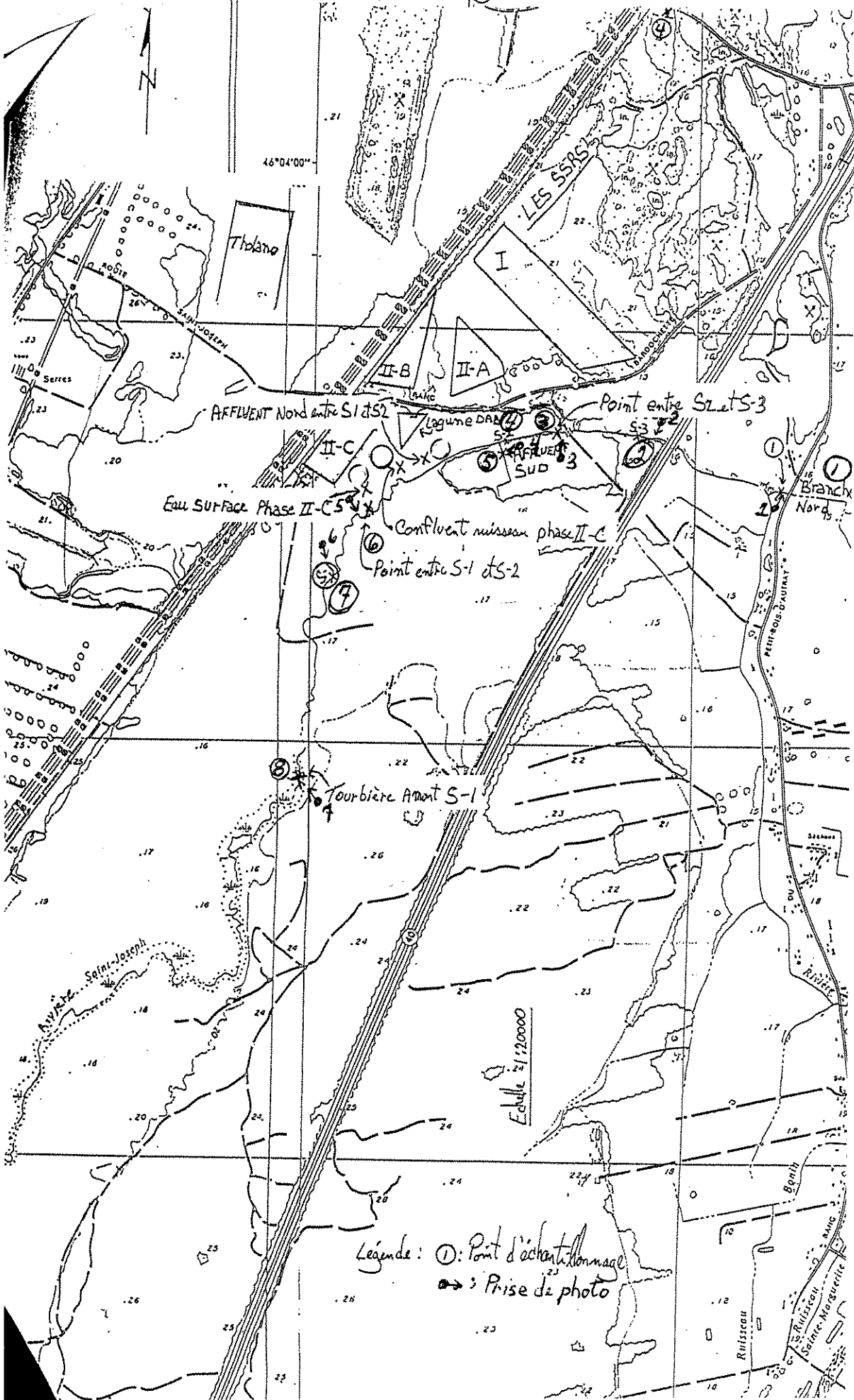
Photo # :

Photo # :

Note

Photographié par : Denis Carreau

Echant. Donnage 00-11-28



Légende : ① : Point d'échant. Donnage
➔ : Prise de photo

DÉCEMBRE



Gouvernement du Québec
**Ministère de
l'Environnement**

Direction régionale de Lanaudière
100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : (450) 654-4355 Télécopieur : (450) 654-6131

le 16 janvier 2001

Monsieur Gilles Denis
Service sanitaire R.S. Inc.
61, rue Montcalm
C..P. 1409
Berthierville (Qc)
JOK 1A0

OBJET : demande d'accès à l'information des derniers rapports d'inspection effectuées à votre site

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information concernant l'objet cité en rubrique.

Vous trouverez ci-joint copies des derniers rapports d'inspection effectuées le 28 novembre et 20 décembre derniers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Andrée Thériault, B.A.
Répondante de la Loi sur
L'accès aux documents
Conseillère en information

pièces jointes

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003668	
7530-14-01-10002-00	140003666	2001/01/10
7340-14-01-00100-00	140003667	

1. IDENTIFICATION		
DATE D'INSPECTION : 2000/12/20		Arrivée : 14h00
INSPECTEUR : Claude Tétreault		Départ : 15h30
ACCOMPAGNÉ DE : aucun		
LIEU INSPECTÉ Lieu d'enfouissement sanitaire ; Centre de compostage ; Lieu de traitement de boues de fosses septiques.		ADRESSE POSTALE (si différente) Service Sanitaire R.S. inc. Pépinière Tholano. Service Sanitaire R.S. inc. 61, rue Montcalm, C.P. 1409 Berthierville, (Québec) JOK 1A0
PLAIGNANT(E) : N/A <input checked="" type="checkbox"/>	Rencontré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :		
NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE
M. Claude Dutremble	Contremaître	(450) 836-2546
PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :		
PHOTO(S) <input checked="" type="checkbox"/> Nombre :	CROQUIS <input type="checkbox"/>	PLAN(S) <input type="checkbox"/> CARTE(S) <input type="checkbox"/>
AUTRE(S) ANNEXE(S) : <input type="checkbox"/>		
1.		
BUT(S) : Inspection systématique de contrôle.		

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003668	
7530-14-01-10002-00	140003666	2001/01/10
7340-14-01-00100-00	140003667	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection aucune odeur reliée aux activités du lieu d'enfouissement sanitaire, du lieu de traitement de boues de fosses septiques et du centre de compostage ne fut perçue à l'extérieur des aires d'exploitation.

1) LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (7522-14-01-00500-00) :

Les phases d'enfouissement I, II-A, II-B et II-C sont complétées.

1.1) Aire d'enfouissement Phase II-C:

La phase II-C d'exploitation est complétée. Il reste certaines opérations de recouvrement final à être effectuées sur une portion de cette phase d'enfouissement.

Les travaux concernant la mise en place des conduites latérales afin de relier les puits de captage des biogaz à l'usine de traitement ne sont pas effectués. M. Dutremble m'a indiqué que ces travaux débiteront sous peu.

1.2) Phase III :

Les opérations d'enfouissement des déchets s'effectuaient sur le secteur *sud* de cette phase d'enfouissement. Les opérations d'enfouissement couvre une distance d'environ 120 mètres à partir de la limite *Nord-Ouest* de cette phase d'exploitation.

La nature des déchets observés correspond à la définition de déchets solides.

Les puits de captage des biogaz sont aménagés graduellement (verticalement) au fur à mesure que les couches de déchets augmentent en élévation.

1.3) Poste de traitement des biogaz :

Lors de cette inspection, la torchère était en fonction. La pression de la soufflante était de -11 kPa. La concentration des biogaz en méthane était de 47% et de 2,3% en oxygène.

Depuis la dernière inspection la torchère n'a subit aucun arrêt.

Lors de cette inspection la torchère brûlait 2300 SCFM de biogaz.

La torchère fut à l'arrêt durant les périodes suivantes :

27 novembre 2000 : 7hres ; panne de courant

29 novembre 2000 : 1 hre ; panne de courant

01 décembre 2000 : 45 minutes ; opérations de pompage d'une trappe à condensat

01 décembre 2000 : 45 minutes ; échantillonnage des biogaz par Gas Métropolitain

18 décembre 2000 : 3h30 panne de courant.

RAPPORT D'INSPECTION

<u>N/RÉFÉRENCE</u>	<u>SAGIR N/INTERVENTION</u>	<u>DATE DE RÉDACTION</u>
7522-14-01-00500-00	140003668	
7530-14-01-10002-00	140003666	2001/01/10
7340-14-01-00100-00	140003667	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

2) CENTRE DE COMPOSTAGE-PÉPINIÈRE THOLANO 7530-14-01-10002-00 :

2.1) Aire de compostage :

Sur l'aire de compostage, on retrouve 6 andains réservés au compost de qualité B. En ce qui concerne la moitié de la plate-forme réservée au compost de qualité A (résidus verts), celle-ci a été nettoyée et les eaux de ruissellement de cette partie de la plate-forme seront déviées au fossé de drainage périphérique au printemps prochain. Cette procédure a pour effet de réduire l'accumulation des eaux de précipitations (non contaminées) dans le bassin #1 d'accumulation des eaux de ruissellement de la plate-forme de compostage.

2.2) Bilan cumulatif des intrants et structurants janvier 2000 à novembre 2000 (inclus) :

Les volumes sont exprimés en mètres cubes

VERT	BAL	LAL	BPP	BTE	MST
13923,33	12369,42	352,71	1119,65	9260,43	23149,60

VERT : résidus verts

BAL : boues agro-alimentaires

BPP : boues de pâtes et papiers

LAL : liquides agro-alimentaires

BTE : boues de système de traitement des eaux usées

MST : matériaux structurants

2.3) Contrôle du procédé de compostage :

Durant le mois de décembre (soit jusqu'au 20 décembre) l'exploitant a procédé au relevé des températures des andains à 8 reprises et les températures relevées variaient entre 55 et 59 degrés Celsius.

2.4) Note complémentaire :

En ce qui concerne les bassins d'accumulation des eaux de ruissellement de la plateforme de compostage, la revanche du bassin #1 était de 1,9 mètres et celle du bassin #2 était de 1,2 mètres.

3) LIEU DE TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES SEPTIQUES 7340-14-01-00100-00 :

3.1) Opérations de lagunage conventionnel :

-**Série de lagunes #1** : Cette série de lagune qui fut remise en opération (après une période de repos de plus d'une année) le 13 septembre 1999 a reçu à ce jour un volume cumulatif de 1522,91 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagunes est actuellement non utilisée.

RAPPORT D'INSPECTION

<u>N/RÉFÉRENCE</u>	<u>SAGIR N/INTERVENTION</u>	<u>DATE DE RÉDACTION</u>
7522-14-01-00500-00	140003668	
7530-14-01-10002-00	140003666	2001/01/10
7340-14-01-00100-00	140003667	

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION (suite)

-Série de lagunes #5 : Cette série de lagunes qui fut remise en opération le 99/05/28 a reçu un volume cumulatif de 2570,87 m³ de boues de fosses septiques comparativement à un volume maximal autorisé de 2646 m³/an. Cette série de lagune fut mise à l'arrêt en janvier 2000. Monsieur Gilles Denis m'a indiqué que cette série de lagunes sera désaffectée en janvier 2001.

3.1) Opérations de lagunage conventionnel (suite):

-Série de lagunes #6, #7 et #8 : Désaffectées.

3.2) Système de traitement par procédé DABmc :

Du 7 novembre 2000 au 12 décembre 2000 le lieu de traitement de boues de fosses septiques a traité un volume cumulatif de 3772,0 m³ de boues de fosses septiques. Le système de traitement de boues de fosses septiques par procédé DAB fut mis à l'arrêt le 13 décembre pour la période hivernale.

Selon le registre de réception des boues de fosses septiques, le volume maximal autorisé quotidiennement, fixé à 250 m³ n'a pas été dépassé (voir registre des boues de fosses septiques annexé à ce rapport).

Actuellement les boues de fosses septiques reçues au site sont entreposées dans les lagunes RBS.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE	SAGIR N/INTERVENTION	DATE DE RÉDACTION
7522-14-01-00500-00	140003668	
7530-14-01-10002-00	140003666	2001/01/10
7340-14-01-00100-00	140003667	

3. CONCLUSION

Les opérations journalières sont conformes aux dispositions des autorisations émises.

Les séries de lagunes #6, #7 et #8 sont désaffectées.

Le système de traitement par procédé DAB est fermé pour la période hivernale.

4. RECOMMANDATION(S)

Vérifier lors de la prochaine inspection la conformité des opérations effectuées au lieu d'enfouissement sanitaire, au centre de compostage et au lieu de traitement de boues de fosses septiques.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Claude Tétreault*

Claude Tétreault

2001/01/10



Dépôt Rive-Nord

Siège social

61, rue Montcalm

Berthierville (Québec) J0K 1A0

Tél. (450) 836-8111

Télec. (450) 836-1145

www.groupe-ebi.com